

TARIFS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Applicables à compter du 1^{er} mars 2016

TARIFS	" Petits Consommateurs " Basse Tension USAGES DOMESTIQUES	" Classique " Basse Tension USAGES DOMESTIQUES
CONSOmmATION*	Prix unitaire HT (XPF/kWh**)	
TRANCHE 1 de 0 à 240 kWh/mois	19	24,5
TRANCHE 2 au-delà de 240 kWh/mois	39	39
FRAIS D'ABONNEMENT	Prix unitaire HT en XPF par kVA*** de puissance souscrite	
	263	395
AVANCE SUR CONSOmmATION	Prix unitaire HT en XPF par kVA de puissance souscrite	
	975	975

Exemple de calcul :

Période de consommation : Du 12/03 au 10/04/2016 = 29 jours
 Tarif : **CLASSIQUE**
 Consommation : 761 kWh

Formule de calcul :

Tranche 1 = (240 kWh / 30 jours = 8 kWh/jour) x nb jours
 Tranche 2 = le reliquat

Exemple :

Tranche 1 = (240 / 30 = 8 kWh/jour) x 29 jours
 = 232 kWh/mois x 24,5 XPF = 5 684 XPF

Tranche 2 = 761-232 = 529 kWh > 529 x 39 = 20 631 XPF

* tarif incluant la redevance transport

**kWh : kilowattheure

***kVA : kilovoltampère

by people for people*

Plus simple
 et plus claire,
 découvrez la
nouvelle facture
EDT ENGIE

OBA 1 / DEP 37 / 03-2016

*pour nous pour tous



Comprendre votre nouvelle facture

1 IDENTIFICATION FACTURE ET LE MOIS CONCERNÉ
 Cet encadré correspond au type de facture (relevé ou estimé) et à la date de votre facture.

2 VOTRE ADRESSE
 Cette adresse postale est votre adresse de facturation. Elle peut être différente de votre lieu de consommation.

3 VOS INFORMATIONS CLIENT
 Cette rubrique correspond aux références de votre contrat. Informations nécessaires pour toutes vos opérations et contact avec EDT ENGIE.

Vous trouvez ici :

- votre référence technique qui correspond à la référence de votre compteur,
- votre numéro de contrat,
- votre numéro de client qui vous servira dans tout échange avec un conseiller. Celui-ci ne change pas, même si vous modifiez votre contrat ou que vous déménagez,
- le type de tarif appliqué en fonction du contrat souscrit,
- la puissance souscrite : elle est utilisée pour calculer vos frais d'abonnement, votre avance sur consommation et correspond à votre besoin de puissance,
- le lieu de consommation : cette adresse correspond au lieu approvisionné en électricité par EDT ENGIE.

4 BILAN DE VOTRE CONSOMMATION
 Cette rubrique présente le bilan de votre consommation sous forme de graphiques pour mieux suivre et maîtriser votre consommation d'énergie :

- L'évolution du montant de vos factures sur 13 mois, qui vous permet de comparer votre facture du mois et celle de l'année passée,

- La consommation mensuelle en kWh : cette courbe correspond à la consommation de chacune de vos factures ramenées au mois, y compris les estimées,

- La répartition du montant de votre facture permet de connaître les sommes versées pour chaque rubrique.

5 INFOS UTILES
 Vous trouverez dans cette rubrique les dates prévisionnelles :

- de votre prochaine facture,
- du prochain passage de l'agent chargé de la relève.

6 MONTANT DE VOTRE FACTURE
 Cette rubrique vous informe sur :

- le montant total à payer,
- la date limite de paiement,
- la date de prélèvement si vous optez pour le prélèvement automatique.

7 ZONE MESSAGE
 Cet espace est réservé à des messages à caractère informatif et ponctuel.

8 INFOS UTILES
 Dans cette rubrique vous trouverez nos coordonnées EDT ENGIE pour toutes questions relatives à votre contrat.

9 RAPPEL DU MONTANT DE VOTRE FACTURE
 Dans cette rubrique vous retrouvez :

- le montant de votre facture,
- la date limite de paiement de votre facture.

15 DÉTAIL DE VOTRE FACTURE
 Le numéro de votre facture.

14 VOS FRAIS D'ABONNEMENT
 Le montant de vos frais d'abonnement correspond à votre puissance souscrite. En basse tension, sa valeur au 1^{er} mars 2016 est fixée à :

- 263 XPF par kVA pour le tarif « petits consommateurs »,
- 395 XPF par kVA pour le tarif « classique » basse tension - usages domestiques.

13 PÉRIODE DE CONSOMMATION
 Cette rubrique correspond à votre consommation en kilowattheure (kWh) entre 2 dates, c'est la différence entre votre nouveau relevé de compteur et l'ancien.

12 TRANCHES
 La répartition de votre consommation est établie par tranches tarifaires :

- Tranche 1 : 0 à 240 kWh/mois,
- Tranche 2 : + de 240 kWh/mois.

En fonction de la quantité de kWh consommée, le montant qui vous sera facturé correspondra à la différence entre votre énergie relevée et votre énergie estimée.

Le total énergie inclut vos frais d'abonnement et votre consommation.

11 AUTRES
 Vous trouverez le détail des sommes perçues pour le compte de votre commune. Le montant des taxes, fixé par les pouvoirs publics, est détaillé sur votre facture. La redevance transport TEP a été retirée du prix unitaire de l'énergie, elle est facturée uniquement à Tahiti. Elle est exonérée de TVA.

10 TVA
 La TVA s'applique à la consommation d'énergie et aux frais d'abonnement.